

Environnement

Ambroisie: la guerre est déclarée

POURQUOI ?

L'ambroisie est une plante envahissante et fortement allergisante. Très répandue dans le quart sud-est de la France, elle colonise peu à peu l'ensemble du territoire national.

POUR QUI ?

Il incombe aux maires de faire respecter les arrêtés municipaux et préfectoraux et de donner l'exemple en détruisant l'ambroisie qui pousse sur les terrains communaux.

COMMENT ?

Diverses méthodes peuvent contrer l'expansion de la plante: relevé des plants sur le terrain, arrachage, fauche et végétalisation des terres dénudées pour éviter que l'espèce ne s'installe.

La lutte contre l'ambroisie va-t-elle devenir obligatoire? C'est en tout cas le souhait du comité parlementaire de suivi du risque ambroisie, qui doit déposer une proposition de loi courant avril. Ce comité, qui compte 18 députés et 3 sénateurs, a été créé en avril 2011 pour porter le problème au niveau national. L'éradication de cette plante ne fait l'objet, jusqu'à présent, d'aucun texte législatif. L'ambroisie représente pourtant une source de pollution biologique dont l'impact sanitaire ne cesse de croître. En Rhône-Alpes, tous les voyants sont au rouge. Le nombre de personnes allergiques à l'ambroisie a augmenté de 70% entre 2008 et 2011 et atteindrait 260 000 personnes. Les dépenses de santé liées à la plante ont progressé de 90% sur cette période et sont estimées à 20 millions d'euros par an. Dans 50% des cas, l'allergie peut entraîner l'apparition ou l'aggravation de l'asthme. La mauvaise herbe est aussi l'ennemi des agriculteurs car elle colonise les cultures de printemps comme le tournesol. En l'absence de désherbage, le rendement peut baisser de deux tiers. Dans la région, ces pertes coûteraient 10 millions d'euros par an.

AVANTAGE

Eradiquer l'ambroisie permettrait d'éviter à la population des problèmes respiratoires liés à son pollen, source importante de pollution verte.

INGONVÉNIENT

Les dizaines de milliers d'euros investis chaque année pour venir à bout de la plante le sont à fonds perdus si les collectivités voisines n'agissent pas.

Et le problème s'étend. Des plants sont désormais observés non seulement dans les régions limitrophes de Rhône-Alpes comme la Bourgogne, mais aussi en Aquitaine et Poitou-Charentes.

Des graines propagées par les transports

L'ambroisie est une plante annuelle d'origine nord-américaine, dont la pollinisation a lieu de juillet à septembre. Elle colonise tous les types de sols dénudés ou retournés: lotissements en construction, terres agricoles en jachère, bords de route et de voies ferrées, chantiers de travaux publics. Ses modes de dissémination privilégiés: les transferts de matériels agricoles d'une parcelle à une autre et les grands travaux d'aménagement à l'occasion desquels de la terre contaminée par des graines est transportée.

C'est ce qui a conduit la commune de La Couronne (Charente, 7100 hab.) à voter, fin 2012, un plan d'action «zéro ambroisie». «Notre territoire est traversé par le chantier de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, explique Jacky Bonnet, adjoint au maire chargé du développement durable. La fédération régionale de dé-

fense contre les organismes nuisibles (Fredon) de Poitou-Charentes y a déjà identifié la plante à plusieurs endroits. Certes, l'ambroisie ne représente pas encore un risque sanitaire ici. Mais nous préférons anticiper car nos concitoyens sont déjà exposés aux polluants émis par les 14 000 véhicules qui empruntent chaque jour la nationale 10 traversant la commune.» La municipalité a notamment décidé de former une vingtaine de ses agents de la voirie et des espaces verts à identifier la plante et à l'éradiquer.

Apathie

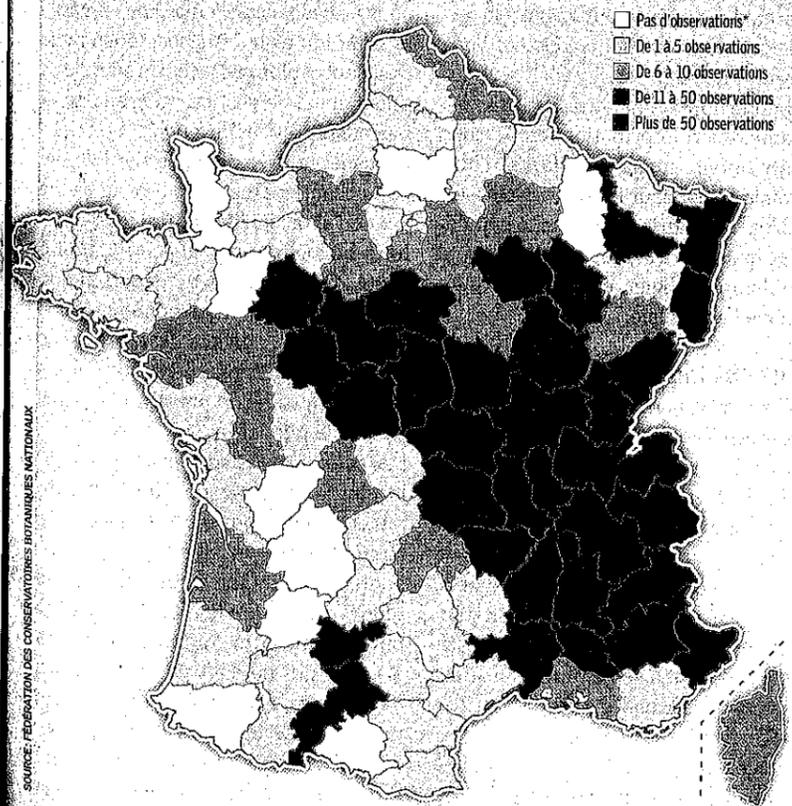
En Rhône-Alpes, des arrêtés préfectoraux de destruction ont été pris depuis plusieurs années. C'est aux maires de les faire appliquer, au titre de leur pouvoir de police. «Mais certains n'ont toujours pas pris la mesure du problème et n'agissent pas», regrette Michel Nuez, responsable de la lutte contre l'ambroisie au conseil général du Rhône. A l'agence régionale de santé (ARS), Marie-Agnès Chapgier-Laboissière, ingénieure sanitaire au service «santé et environnement», confirme: «Chaque été, nous sommes interpellés par des personnes en colère



L'ambroisie représente une source de pollution biologique dont l'impact sanitaire ne cesse de s'accroître. Son éradication ne fait pourtant l'objet, jusqu'à présent, d'aucun texte législatif.

S. EROME/SIGNATURES

La plante gagne du terrain



SOURCE: FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

(*) Une observation correspond à un ou plusieurs individus d'ambroisie observés à une date donnée par un observateur sur un lieu donné.

5

C'est le potentiel allergisant du pollen d'ambroisie sur une échelle allant de 0 à 5. Il est plus élevé que celui des graminées, par exemple. Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent.

100 km

Telle est la distance susceptible d'être parcourue par les grains de pollen d'ambroisie. Chaque plant en libère des millions de juillet à octobre, avec un pic maximal en septembre.

contre leurs élus. Elles ont signalé la présence de la plante dans un champ voisin ou sur un bord de route et rien n'a été fait.»

Observatoire et référents

L'époque de l'inertie est toutefois en passe d'être révolue. D'abord parce que les allergiques obligés de rester confinés chez eux l'été n'en peuvent plus et le font savoir, notamment par le biais des associations. Ensuite, parce que l'Etat a pris les choses en main. Le ministère de la Santé et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont mis en place l'observatoire de l'ambroisie (*), en juin 2011, afin de mieux coordonner les moyens de lutte sur l'ensemble du territoire. En Rhône-Alpes, les préfets de l'Ain, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Isère et du Rhône ont chacun lancé un plan départemental de lutte contre la plante qui associe les services de l'Etat, l'ARS, les collectivités territoriales, la profession agricole, les gestionnaires de voirie, etc. Nombre de collectivités n'ont pas attendu que l'Etat les interpelle pour agir et identifier les actions les plus efficaces. Ainsi, Châtillon d'Azergues (Rhône, 2200 hab.) a nommé des ●●●

Charles Bornard,
réfèrent « ambroisie »
et adjoint au maire de
Châtillon d'Azergues.



R. QUADRINI / KR IMAGES PRESSE

Châtillon d'Azergues (Rhône) • 2 200 hab.

Sur le marché, l'info circule

L'été, les quatre référents « ambroisie » de la commune de Châtillon d'Azergues installent un stand de sensibilisation sur le marché du samedi matin. « Nous disposons de plants repiqués en pot, afin que la population apprenne à reconnaître la plante, explique Charles Bornard, l'un de ces référents et adjoint au maire. Nous leur proposons de les comparer avec des espèces voisines dont nous avons des échantillons, comme l'armoise, avec laquelle il y a souvent confusion. » Très souvent, les visiteurs repartent avec une feuille d'ambroisie et une plaquette du conseil général. Une quarantaine de chalands sont ainsi formés à chaque marché. « Notre objectif est de multiplier le nombre de personnes capables de reconnaître la plante sur le territoire communal, qui s'étend sur 1 300 hectares, de l'arracher ou de nous alerter

lorsqu'elles la découvrent sur un terrain qui ne leur appartient pas, poursuit Charles Bornard. Une trentaine l'ont fait l'an dernier. » Des dizaines de parcelles infestées, étendues sur 30 hectares, ont été repérées en 2012, sans compter les chemins et les talus de l'autoroute. « Toutefois, la plante a cessé sa progression », relativise le réfèrent. Cette action touche les habitants du village, mais aussi des visiteurs qui s'étonnent qu'une telle initiative ne soit pas menée chez eux. Seule une dizaine de communes ont nommé un réfèrent ambroisie sur les 34 environnantes.

CONTACT

Charles Bornard, tél. 04.72.54.26.00

LE BILAN

L'été, une quarantaine de chalands sont formés par les référents communaux chaque semaine.

(●●●) référents « ambroisie » dès 2004 (lire ci-dessus). Ceux-ci sont chargés de sensibiliser la population et d'effectuer des relevés de terrain, programmés ou engagés à la suite des signalements de plants par des habitants. Ils prennent ensuite contact par courrier ou oralement avec les propriétaires de parcelles infestées. Aujourd'hui ces référents (élus, agents, habitants...) sont considérés par les experts comme un atout majeur pour lutter contre la plante. Dans un courrier envoyé début 2013, le préfet du Rhône demandait aux 297 maires du département d'en nommer au moins un d'ici la mi-mars. Fin février, 160 avaient été désignés.

Ce dispositif séduit aussi les élus de la Drôme. Chacune des 11 communes de Valence agglomération Sud Rhône-Alpes (121 000 hab.) dispose d'un réfèrent depuis 2010. « Afin de soulager les maires, notre service administratif rédige les lettres (760 en 2012) aux propriétaires et exploitants de parcelles contaminées, indique Brigitte Coupat, vice-présidente de l'agglomération chargée de l'environnement. Nous rendons aussi visite à ceux qui n'ont pas agi pour étudier avec eux les meilleurs moyens de lutter contre la plante – et ne pas avoir

Contrats

Les collectivités sont propriétaires ou gestionnaires de vastes terrains. L'obligation de lutter contre les plants d'ambroisie devrait être prévue dans les divers actes contractuels passés en vue de gérer les biens de leur domaine public et privé : conventions de mise à disposition, concessions, etc. Elle pourrait aussi figurer dans les divers contrats liés à leurs marchés publics et délégations de service public.

à dresser un procès-verbal. » L'agglomération, qui investit 30 000 euros par an dans cette bataille, met à la disposition des communes des outils de communication : une exposition pour affichage dans les lieux publics, des plaquettes d'information, etc. « Nous distribuons aussi des plants d'ambroisie en pot pour les pharmacies, les écoles, les mairies, afin que la population apprenne à la reconnaître », ajoute Guillaume Alligier, chargé de la lutte contre l'ambroisie.

Lutte biologique

Le conseil général du Rhône s'est lancé dans la guerre contre la plante envahissante depuis une quinzaine d'années, à l'initiative de son élu chargé de la voirie, Jean-Luc da Passano, pharmacien. Avec la communauté urbaine de Lyon (58 communes, 1,2 million d'hab., Rhône), il met un numéro gratuit d'information à la disposition du public, joignable de juin à septembre. Mais c'est surtout dans le cadre de l'entretien des 3150 kilomètres de route dont elle est chargée que la collectivité a appris à combattre la plante. « Celle-ci est extraordinaire, reconnaît Michel Nuez. Elle peut germer même sans terre, sur du

gravier, du béton, pourvu qu'elle accède au soleil. Pour éviter qu'elle ne pousse, il faut donc l'en priver, en végétalisant toutes les surfaces nues avec des plantes plus précoces qu'elle. Dans une logique de gestion différenciée, il faut ensuite éviter de faucher, pour que les espèces préexistantes dans le sol s'imposent. » Ainsi, l'ambroisie sèche avant d'avoir pu fleurir. En 2012, cette lutte biologique par végétalisation a coûté 200 000 euros au département. Un investissement qui donne de bons résultats : « Sur un site de 40 hectares traité par engazonnement, la plante a été contenue dès la première année », se félicite Michel Nuez.

Les actions curatives visent à faucher la plante avant la pollinisation, fin juillet, puis à nouveau mi-septembre, lorsque de nouvelles fleurs apparaissent. « Le service exploitation des routes fauche ainsi 7 000 kilomètres par an, indique Michel Nuez. Les espaces qui ne sont pas accessibles à l'épaveuse sont confiés à des entreprises d'insertion pour être nettoyés à la main. Nous avons ainsi traité 833 kilomètres en 2012, pour un budget de 110 000 euros. » Isabelle Verbaere

(*) www.ambroisie.info